CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E213963** **VALABLE JUSQU'AU** **27/04/2027**

ÉDITÉ LE 11/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/2021

Raison sociale : BARRIER LUCAS

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 29/01/2026

Capital : 0

5 RUE DE LA VALLEE
45390 BOESSES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM orleans

Siret : 894 043 470 00026

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 640108000150

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 426042670002

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 426042670002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 06 42 44 34 10 **Fax :**

Portable : 06 42 44 34 10

Responsabilité légale :
BARRIER LUCAS GUILLAUME CHEF D'ENTREPRISE / BARRIER LUCAS GUILLAUME CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : lblf.couverture@gmail.com

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 260 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3121	Tuiles plates (Technicité courante)	2	28/04/2026
3132	Ardoises (Technicité confirmée)		28/04/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/05/2026 11:16

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.